

COMMUNE DE MONTSEGUR SUR LAUZON



Compte rendu du conseil municipal

Séance du mercredi 30 mai 2018

Le trente mai deux mille dix-huit, à vingt heures cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal ROUQUETTE.

Virginie JARDIN est désignée secrétaire de séance.

Sont présents (par ordre alphabétique) : Paul BERARD, Yves FEYDY, Virginie JARDIN, Judit HORTAIL, Laurence LEMAITRE, Jacques PELFORT, Gil PEYROL, Marina RICOU, Frédéric RODRIGUEZ, Pascal ROUQUETTE, Dominique SICARD.

Carole CONSTANCE, Jérôme ESCRIVA et Sylvie BOURSAUD sont excusés, Carole CONSTANCE ET Jérôme ESCRIVA n'ont pas donné pouvoir.

Le maire, Pascal ROUQUETTE, soumet pour approbation le compte rendu du conseil précédent. Il est signé par l'ensemble des présents.

*

DELIBERATION N° 1 : APPROBATION DE L'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE DU SDED, TERRITOIRE D'ENERGIE DROME

Sous la présidence de Monsieur Pascal ROUQUETTE, Maire, le Conseil Municipal examine :

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe la cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50% jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0.50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe,
- d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 1312 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1^{er} janvier 2018), soit un montant de 262,40 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020.
- de céder au SDED les Certificats d'Economies (CEE) issus des travaux réalisés.

Cette délibération est adoptée à 12 voix et 1 abstention. Virginie JARDIN s'abstient au regard de sa position au sujet du compteur communicant Linky, ne souhaitant pas une future délégation de compétence lors de l'installation de ces compteurs.

*

DELIBERATION N° 2 : ACCEPTATION DE L'AIDE FINANCIERE DU SDED POUR LA REALISATION DE TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

Sous la présidence de Monsieur Pascal ROUQUETTE, Maire, le Conseil Municipal examine :

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED. Cette adhésion fait l'objet de la délibération du Conseil Municipal 30/05/2018.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire, en application du règlement joint en annexe, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation de la salle des fêtes
- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energies (CEE) issus des travaux réalisés.

Cette délibération est adoptée à 12 voix et 1 abstention, Virginie JARDIN.

*

DELIBERATION N° 3 : APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION POUR LA PERIODE 2018-2020

Sous la présidence de Monsieur Pascal ROUQUETTE, Maire, le Conseil Municipal examine :

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-39-1 ;

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes a transmis aux maires en date du 15 mars 2018 le projet de schéma de mutualisation afin que les Conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma de mutualisation traduit pour la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan et ses communes membres l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs. Optimiser l'organisation des services publics locaux est l'une des conditions de réussite de l'affirmation de leur territoire en visant notamment une mise en commun des compétences professionnelles des services et une recherche d'harmonisation des interventions publiques.

Il s'agit en particulier d'une dizaine de domaines très divers retenus en fonction de leurs caractéristiques décrites dans le schéma, qui seront subdivisés et déclinés en projets plus précis de telle sorte qu'ils puissent être traités de façon opérationnelle.

La question des mutualisations, à ne pas confondre avec celle des transferts de compétences, revêt bien entendu pour notre village une importance capitale : elle doit être, à moyen terme, génératrice d'économies par l'optimisation de l'organisation des services qu'elle implique. Ainsi, dans le respect de la qualité du service public et du statut de la fonction publique territoriale, la mutualisation, sous les différentes formes qu'elle peut prendre, constitue pour les communes et notamment pour notre village, un moyen de retrouver des marges de manœuvre financières dans un contexte budgétaire dégradé.

A titre indicatif, Monsieur le Maire donne quelques exemples concrets :

- l'accueil du centre de loisirs à l'école de Montségur, la CCEPPG payant un loyer pour l'utilisation des locaux. Pour le village, cela permet un accueil des enfants sur place
- réparation de 4 containers à déchets par les employés municipaux de Montségur, pour laquelle la CCEPPG pourrait rétribuer la commune des heures de travail effectuées s'agissant d'une compétence communautaire.

La méthode adoptée dans le cadre du schéma de mutualisation est adaptée aux objectifs et intérêts de la commune.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des Conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des Conseillers communautaires lors d'un prochain Conseil communautaire.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de schéma de mutualisation pour la période 2018-2020

*

DELIBERATION N° 4 : ADHESION A LA COMPETENCE OBLIGATOIRE DE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA DROME (SDED) – AUTORITE ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE
--

Sous la présidence de Monsieur Pascal ROUQUETTE, Maire, expose au Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Montségur sur Lauzon est membre de la Communauté des communes Enclave des Papes – Pays de Grignan, laquelle exerce dans ses statuts les compétences « électrification rurale » et « éclairage public ». Il rappelle également que la création du SDED est antérieure à celle de la CCEPPG.

Monsieur le Maire expose que par délibération du 06 avril 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan (CCEPPG), a été proposé une modification statutaire avec restitution à ses communes membres de la compétence électrification rurale et éclairage public.

Il expose également qu'après avoir constaté l'accomplissement des formalités requises dans les délais impartis, les services de l'Etat ont constaté une majorité d'avis favorable des communes membres à cette restitution.

Aussi, a été édicté un arrêté inter-préfectoral du 05 février 2018 portant modification des statuts de la CCEPPG et restituant les compétences électrification rurale et éclairage public à l'ensemble des communes membres.

Cette nouvelle situation met fin à la substitution de la communauté de communes au syndicat intercommunal pour la compétence électrification rurale.

Dans ce contexte, monsieur le Maire rappelle que la commune de Montségur sur Lauzon est par ailleurs membre du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) – Etablissement Public de Coopération Intercommunale sans Fiscalité Propre – et adhère donc à la compétence commune à l'ensemble des membres du SDED : « Autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité et du gaz ».

Suite à la modification ainsi présentée, Monsieur le Maire propose de confirmer l'adhésion de la commune de Montségur sur Lauzon à la compétence du SDED Autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité et du gaz.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confirme son adhésion à la compétence commune à l'ensemble des membres du SDED : « Autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité et du gaz »
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Délibération acceptée : 12 votes pour et 1 abstention, Virginie JARDIN.

*

INFORMATIONS DIVERSES

- Une délibération sera prise en vue de l'échange d'une petite parcelle de terrain enclavée dans la ferme Coste, qui avait été bornée il y a plusieurs années.
- 2019 sera l'année du recensement : s'ils le souhaitent, les administrés pourront se recenser directement sur Internet. La formation des agents recenseurs doit être réalisée en 2018.
- Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est en cours : L'agent chargé des paies a fait une formation pour pouvoir le mettre en place.
- La fête de la musique organisée par le Comité des Fêtes aura lieu le 21/06 devant la fontaine Véran Molinas : une restauration sera proposée par les commerçants du village, le comité des fêtes tiendra la buvette. La route sera barrée pour l'occasion.
- Le 11 août aura lieu un marché artisanal semi-nocturne de 16h à 23h : un groupe de musique déambulera au bas du village, un groupe sera au vieux village en début de soirée, il y aura une exposition d'un jeune peintre dans l'ancienne mairie et à la chapelle du Vieux Village. Une restauration sera proposée par les commerçants.
- Le contrat temporaire ayant pour but de remplacer notre agent en accident de travail a pris fin, nous le remercions chaleureusement pour le travail effectué.
- Hier, une réunion d'information a eu lieu en mairie : AXA présentait la mutuelle santé communale. Une délibération avait au préalable été prise pour permettre cette réunion. 25 personnes étaient présentes. Cette mutuelle est proposée aux retraités et personnes non salariées, 30% moins cher qu'un contrat habituel, uniquement dans les communes rurales.

- Dans le cadre de ses actions Agenda21, la commune a acheté 2500 gobelets réutilisables, ils serviront aux apéritifs de la municipalité et seront proposés à prix coûtant aux associations. La commune de Grignan a également fait l'acquisition de 3000 gobelets. Le national de pétanque de Valréas va également s'en servir.
- Le règlement de la salle des fêtes sera revu afin d'interdire la vaisselle jetable.
- Gil PEYROL va rencontrer le responsable technique de la fibre car il faut trouver un local de 20m2 ; Montségur sera l'une des premières communes équipées de la fibre.
- Un représentant de la DDT (Direction Départementale des Territoires) est venu la semaine dernière afin de réfléchir aux actions à mettre en place pour sécuriser les routes de Chamaret, de Valréas, de Baume-de-Transit.
Le diagnostic de la route de Chamaret va être refait début juillet car la dernière fois il a neigé pendant la semaine ; la route de Valréas serait équipée d'un ralentisseur et d'une chicane si la commission de sécurité du département valide; la DDT a besoin de réfléchir au sujet de la route de Baume
- La campagne de fauchage va être lancée, c'est l'entreprise de Frédéric Rodriguez, nouvellement créée, qui va s'en charger. Il n'y a pas de contre-indication à travailler avec l'entreprise d'un élu.
- Le bouchage des trous a commencé, 1/3 des chemins a été réalisé. 10 tonnes coûtent environ 1200€, cela représente 4 jours de travail aux agents municipaux. Faire cette opération en interne divise les coûts par 2.
- L'eau : des travaux sont en cours pour réparer les fuites sur le réseau. Il reste environ la moitié des travaux à effectuer.
- Marina RICOU indique qu'AXA a envoyé un questionnaire aux retraités, comprenant les coordonnées des personnes à contacter. Dans les communes de la taille de Montségur, 25 à 30 personnes adhèrent.
- Dominique SICARD parle de l'ailante : elle est allée aux Serres du Moulin pour demander des renseignements, certaines mairies la coupent, d'autres non. Cette plante a un effet catastrophique sur la biodiversité. Les Japonais, très touchés, commencent à trouver des solutions.
- La cérémonie des Justes : elle ne pourra avoir lieu le 1^{er} juillet comme prévu, car c'est le jour où Simone Veil entre au Panthéon. Elle sera reportée en 2019. La mairie proposera aux écoles de travailler ensemble, plusieurs expositions sont disponibles, l'une d'entre elles pourrait être installée à la bibliothèque.
- Une demande d'aide à la rédaction de CV et à la recherche de stages a été faite, la commune va réfléchir à une éventuelle mise en place.
- L'ancienne mairie : un diagnostic est en cours, les travaux seront importants
- Les travaux ont commencé à la chapelle St Jean.
- Paul BERARD indique que les documents relatifs aux finances sont validés par la trésorerie et à disposition des Montséguriens.
- Virginie JARDIN indique qu'elle-même et Paul BERARD ont refusé leur indemnité, ce qui équivaut à environ 5000€. Elle remercie également Béatrice KAMINSKI pour son travail et souhaite la bienvenue à Judit HORTAIL.
- Le groupe Agenda21 travaille sur ses prochaines actions, concernant la biodiversité.
- L'école : les conseils d'écoles auront lieu les 14 et 19 juin, la TDV (Traversée de la Drôme à Vélo) est en cours malgré le mauvais temps. France Bleu lui a consacré un reportage ce matin.
- Les travaux sur les rives du Lez vont commencer, pour sécuriser les abords de la rivière. Pascal ROUQUETTE indique que les sociétés de nettoyage ne respectent souvent pas le cahier des charges qui dit qu'elles doivent ramasser les branches après les coupes. Cela constitue un risque.

- Alexandre BARAT a affiché des photos sur les portes de la salle du conseil pour montrer les immondices que certains laissent à côté des containers de déchets, voire dans la nature : morceaux de carrosserie de voiture, caisses plaines de bouteilles qui ne sont pas mises dans le container, une cuve à mazout a même été trouvée dans la nature.
Un forfait est à l'étude à la CCEPPG pour la déchetterie concernant les artisans.

Ceci clos le Conseil Municipal

Le maire a proposé à Michel HUTT, romancier et auteur jeunesse, qui intervient pour quelques jours au Musée du Cartonnage de Valréas dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable et de la présentation d'une exposition sur la consommation, de prendre la parole. La classe de CE1/CE2 de Marion MASIA a assisté à une animation avec lui le matin même au musée sur ce thème.

Il est également conseiller municipal à Munster (Alsace). Sa commune a déjà mis en place de nombreuses actions liées au développement durable : jardins partagés, repair café (qui consiste à réparer ensemble des objets afin de les réutiliser), compost, poulailler installé non loin de l'école, ce qui permet aux élèves et à leurs parents de nourrir les poules sur le chemin de l'école avec leurs déchets ménagers, projet d'auto partage (pour les personnes n'ayant pas de véhicule, une voiture mutualisée), ...

* *
 *